

Bujumbura, le 29 janvier 2024

ANNONCE AU PUBLIC

Concerne: Adjudication des Bons du Trésor

La Banque de la République du Burundi procède, pour le compte du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique, à l'appel d'offres à la souscription aux Bons du Trésor dans les conditions suivantes :

1. Nombre de titres mis aux enchères : 2.800.000

2. Caractéristiques communes :

- Valeur nominale d'un Bon du Trésor : 10.000 BIF.
- Les taux sont exprimés en % par an avec 2 décimales.
- Les taux d'intérêt sont fixés par les soumissionnaires.
- Date limite de dépôt des soumissions : mercredi, le 31 janvier 2024 à 11 h30 min pour les offres sur papier et à 11 h40 min pour les offres électroniques.
- Lieu: BRB, Service Marchés Financiers, 1er étage, bureau n° 1.45, ou
 - Site intranet du Dépositaire Central des Titres (CSD) pour les participants directs.
- Date d'adjudication : mercredi, le 31 janvier 2024 à 11 h 45 min.
- Date de jouissance : jeudi, le 01 février 2024.
- Nombre minimal de titres par offre : 5.000 titres.
- Pour chaque offre, le nombre de titres doit être un multiple de 1.000 titres.
- Chaque soumission peut porter sur un maximum de 5 offres.

3. Caractéristiques spécifiques :

- Bons du Trésor à 13 semaines, série BIBT13240502 ;

Emission n° BIBT13240502/005/24

Nombre de Titres: 900.000

Date d'échéance : jeudi, le 02 mai 2024.

- Bons du Trésor à 26 semaines, série BIBT26240801;

Emission n° BIBT26240801/005/24

Nombre de Titres : 1.000.000

Date d'échéance : jeudi, le 01 août 2024.

- Bons du Trésor à 52 semaines, série BIBT52250130 ;

Emission n° BIBT52250130/005/24

Nombre de Titres: 900.000

Date d'échéance : jeudi, le 30 janvier 2025.

- 4. Les offres dont le nombre de titres est supérieur à celui qui est annoncé ci-dessus pour chaque terme seront rejetées.
- 5. Le Comité d'adjudication se réserve le droit de modifier le nombre de titres mis aux enchères ou de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- **6.** Les offres retenues donneront lieu à un débit automatique du compte du souscripteur par l'intermédiaire de son banquier au profit du compte courant du Trésor.
- 7. A l'échéance, le remboursement du principal et des intérets se fera par le débit d'office du compte courant du Trésor ouvert à la BRB sans aucune autre formalité.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DE BURUNDI

DIRECTION DES OPERATIONS

1, Avenue du Gouvernement B.P. 705 BUJUMBURA Tél: (257) 22 20 40 0/22 27 27 27 28 22 21 22 22 21 28 - Courriel: brb@brb.bi